



Les dix commandements

14. La loi et l'Évangile

Dans les articles précédents, nous avons examiné un par un les dix commandements qui forment le Décalogue, c'est-à-dire le cœur de la loi que Dieu a donnée au peuple d'Israël dans l'Ancien Testament, par l'intermédiaire de Moïse. Cette fois-ci, nous allons tâcher de reprendre cet enseignement général et de comprendre la relation qui lie la loi à l'Évangile de Jésus-Christ.

Répetons-le : la loi de Dieu est spirituelle et s'adresse au cœur de l'homme dans ses recoins les plus cachés. En croissant dans la connaissance de la Parole de Dieu, on atteint petit à petit une maturité spirituelle qui permet de juger de toutes ces choses à la lumière du motif du Royaume et de sa justice. Il n'est pas question d'inventer toutes sortes de prescriptions et de restrictions humaines dont l'obéissance aveugle et irréfléchie garantirait une conduite parfaite. Car ce faisant on ne ferait que devenir l'esclave de son propre jugement au lieu d'être libéré spirituellement par l'Esprit de Jésus-Christ. On fabriquerait une tradition humaine faite d'une multitude d'interdits arbitraires en remplaçant la liberté spirituelle obtenue en Jésus-Christ. Or, celle-ci permet aux croyants de juger de toutes choses spirituellement, de rejeter ce qui est mauvais et de retenir ce qui est bon, sans être continuellement tourmenté dans sa conscience. Il n'y a pas de contradiction entre la loi de Dieu et l'Esprit de Jésus-Christ qui témoignent de la même réalité, c'est-à-dire de la perfection de Dieu et de son exigence de perfection vis-à-vis des hommes qu'il a créés.

Mais cette exigence de perfection n'est-elle pas au-dessus de nos forces? Pouvons-nous l'atteindre parfaitement? Sommes-nous par nous-mêmes capables de satisfaire à la volonté sainte et parfaite de Dieu? Bien sûr que non! L'apôtre Paul l'écrit sans ambiguïté aux chrétiens de Rome, au chapitre 7 de sa lettre aux Romains : « *Ainsi, la loi elle-même est sainte, et le commandement, saint, juste et bon* » (Rm 7.12). Et il ajoute un peu plus loin :

« Nous savons que la loi a été inspirée par l'Esprit de Dieu. Mais moi je ne suis qu'un homme, vendu comme esclave au péché. En effet, je ne comprends pas ce que je fais : je ne fais pas ce que je veux, et c'est ce que je déteste que je fais. Et si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. En réalité, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ce que je suis par nature. Vouloir le bien est à ma portée, mais non l'accomplir. Je ne fais pas le bien que je veux, je fais le mal que je ne veux pas. Le bien que je veux je ne le fais pas, mais le mal que je ne veux pas, je le commets. Si donc je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. Je découvre donc cette loi : alors que je veux faire le bien, c'est le mal qui est à ma portée. Dans mon être intérieur, je prends plaisir à la loi de Dieu. Mais je vois bien qu'une autre loi est à l'œuvre dans tout mon être; elle combat la loi qu'approuve ma

raison et elle fait de moi le prisonnier de la loi du péché qui se trouve dans tout mon être. Malheureux que je suis! Qui me délivrera de cette mort qu'est ma vie? Dieu soit loué : c'est par Jésus-Christ notre Seigneur. En résumé : moi-même je suis, par la raison, au service de la loi de Dieu, mais je suis, par la nature humaine, esclave de la loi du péché » (Rm 7.14-25).

Paul a exprimé ici le dilemme de celui qui sait ce qu'est la perfection de Dieu, qui en voit l'image dans la loi de Dieu et qui veut refléter cette perfection dans sa vie en obéissant parfaitement à cette loi, mais qui découvre à chaque instant qu'il en est incapable par lui-même. Une autre loi, celle du péché, de la désobéissance, règne en lui. C'est pourtant dans cet état désespéré que Dieu se montre un Dieu de grâce, de pardon et de miséricorde. Il vient lui-même, dans la personne de son Fils Jésus-Christ, accomplir parfaitement cette loi pour les hommes. Désormais, Dieu considère comme parfaits et justes ceux qui ont mis par la foi toute leur confiance en Jésus-Christ, bien qu'ils n'accomplissent pas par eux-mêmes cette exigence de perfection.

Au début du chapitre huit de sa lettre aux Romains, Paul l'exprime avec la même force :

« Maintenant donc, il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont unis à Jésus-Christ. Car la loi de l'Esprit qui nous donne la vie dans l'union avec Jésus-Christ t'a libéré de la loi du péché et de la mort » (Rm 8.1-2).

Jésus-Christ n'est pas venu pour abolir la loi, pour annuler les commandements de Dieu, mais pour les accomplir parfaitement, et mettre ceux qui croiraient en lui au bénéfice de cet accomplissement. Ce faisant, il a aboli la loi du péché en nous, c'est-à-dire cette tendance innée qui règne dans le cœur de tous les hommes pour les amener à transgresser la loi sainte, juste et bonne de Dieu. C'est là le cœur du message de l'Évangile.

Écoutons encore Paul, qui écrit dans la lettre aux Romains :

« Car ce que la loi était incapable de faire, parce que la nature humaine la rendait impuissante, Dieu l'a fait : il a envoyé son Fils avec une nature semblable à celle des hommes pécheurs et il l'a offert en sacrifice pour le péché, condamnant ainsi le péché qui est dans la nature humaine. Il l'a fait pour que la juste exigence de la loi soit pleinement satisfaite en nous qui vivons, non plus selon la nature humaine, mais selon l'Esprit » (Rm 8.3-4).

Ce que Paul souligne ici, c'est que le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix fait vivre selon l'Esprit de Dieu ceux qui y ont mis toute leur confiance. Cela veut dire que les commandements saints, justes et bons de Dieu prennent désormais une nouvelle place dans notre vie de tous les jours. Nous pouvons désormais tendre vers la perfection exigée par Dieu en obéissant à ses commandements sans avoir la crainte qu'il nous rejette si nous n'y obéissons pas parfaitement. Jésus-Christ a accompli parfaitement cette loi, et Dieu nous regarde à travers son Fils parfait, qui nous sert d'avocat auprès de lui.

C'est cela vivre par la foi. Ce n'est pas vivre sans la loi de Dieu, mais c'est vivre sans avoir peur d'être condamné à cause de nos imperfections et de nos désobéissances au quotidien. L'assurance que les croyants ont d'avoir accès à Dieu par Jésus-Christ ne les détourne pas de la loi. Bien au contraire! Elle

les rend de plus en plus obéissants à cette loi. Elle leur fait voir Dieu non comme quelqu'un qui cherche par tous les moyens à les condamner à cause de leurs fautes, mais au contraire comme un Père divin qui aime ses enfants et leur pardonne leurs fautes.

Terminons cette série de méditations sur la loi de Dieu en lisant ensemble un passage du Psaume 119, dans l'Ancien Testament, qui célèbre la perfection de la loi de Dieu :

« Heureux les hommes qui ont une conduite intègre et suivent dans leur vie la loi de l'Éternel. Heureux les hommes qui suivent ses préceptes et cherchent à lui plaire de tout leur cœur. Ils ne commettent pas le mal, ils suivent les chemins que Dieu leur a tracés. Tu as promulgué tes décrets pour qu'on les respecte avec soin. Que j'aie assez de fermeté pour observer tes ordonnances! Alors je n'aurai pas de honte lorsque je considérerai tous tes commandements. Je te célébrerai dans la droiture de mon cœur quand j'aurai étudié tes justes lois. J'observerai fidèlement tes ordonnances. Ne m'abandonne pas complètement! Comment, quand on est jeune, avoir une vie pure? C'est en se conformant à ta parole. Je veux te plaire de tout mon cœur, ne permets pas que je dévie de tes commandements! Je garde ta parole tout au fond de mon cœur pour ne pas pécher contre toi. Loué sois-tu, ô Éternel! Enseigne-moi tes ordonnances! Mes lèvres énumèrent toutes les lois que tu as prononcées. J'ai plus de joie à suivre tes préceptes qu'à posséder tous les trésors. Je veux méditer sur tes ordres, et fixer mes regards sur les voies que tu traces. Je trouve un grand plaisir dans ce que tu prescribes et je ne veux jamais oublier ta parole » (Ps 119.1-16).

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))